

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 17 avril 2014

Vote des subventions aux associations

Celles-ci ont été reconduites avec une légère augmentation pour certaines et à la baisse pour d'autres suite aux renseignements communiqués.

Régime indemnitaire

Rappel des indemnités versées précédemment

Le Conseil Municipal a reconduit les IAT au coefficient de 1,5.

Ont bénéficié également de cette indemnité le personnel des services cantine - garderie ainsi qu'un agent des services techniques récemment embauché.

Les IHTS qui concerne les heures supplémentaires ont également été reconduites à savoir 15 heures par mois (heures effectives).

Pour les IFTS maintenant appelées indemnité de fonctions et de résultats, le coefficient 1 a été porté à 1,5 par un vote à 2 tours (heures effectuées).

Vote des comptes administratif et de gestion 2013

Ils ont été approuvés comme suit : 10 pour
0 contre
3 abstentions

BILAN DE FIN D'EXERCICE 2013

1.DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2013

Total des dépenses :.....	406 309,83 €
Total des recettes :.....	130 807,22 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013 :.....	-275 502,61 €

2;DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013

Total des charges :.....	815 373,38 €
Total des produits :.....	866 563,93 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013 :.....	51 190,55 €

3.DETERMINATION DU RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

3.1. INVESTISSEMENT

Résultat de clôture de l'exercice 2013 :	-275 502,61 €
Résultat de clôture de l'exercice 2012 :	-20 330,64 €
Résultats cumulés au 31/12/2013.....	-295 833,25 €

3.2.FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture de l'exercice 2013 :	51 190,55 €
Reprise des excédents 2012 :	599 244,63 €
Part affectée à l'investissement (exercice 2013 :	-53 713,64 €
Résultats cumulés au 31/12/2013 :	596 721,54 €

4.AFFECTATION DES EXCEDENTS

Couverture du déficit d'investissement :	-295 833,25 €
Report de l'excédent de fonctionnement en fonctionnement	300 888,29 €

Rythmes scolaires

Monsieur Liénard 2ème adjoint, délégué aux écoles a donné lecture des démarches et résultats obtenus sur la mise en place des rythmes scolaires.

Au cours de la réunion a été ajoutée à l'ordre du jour la question suivante : quel sera l'horaire du mercredi ?

Le Conseil Municipal a décidé de retenir 8 h 30 à 11 h 30

Une garderie d'une heure aura lieu de 11 h 30 à 12 h 30 pour la reprise des enfants.

Pas de cantine

Ouverture d'une 5ème classe

Un projet d'une classe mobile dans la cours de l'école maternelle est en cours.

Une enquête va être menée auprès des familles pour l'accueil des enfants à la cantine - garderie les lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le mercredi pour la garderie uniquement.

Pour Le Maire,
C.LAURENT

le 1^{er} Adjoint
P.HOT

